



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Modification de l'alimentation électrique sur le site KUHLMANN France par la création d'un poste de transformation électrique et de son raccordement électrique au poste existant RTE de PIERRETTE (commune de Sequedin) par une liaison électrique souterraine de 225 000 volts de près de 1,4 km.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Kuhlmann France

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Deleplanque

Prénom(s)

Jeremy

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32. Construction de lignes électriques aériennes en haute et très haute tension.	Postes de transformation dont la tension maximale de transformation est égale ou supérieure à 63 000 volts, à l'exclusion des opérations qui n'entraînent pas d'augmentation de la surface foncière des postes.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sur le site de Kuhlmann France :

- Construction d'un poste électrique abritant un unique transformateur (espace pour un deuxième mais non prévu à ce jour)
- Raccordement depuis l'extérieur du site au transformateur via une ligne électrique souterraine 225 000 volts.

En extérieur :

- pour une puissance de raccordement de 80 MW, RTE (Réseau de Transport d'Electricité) raccordera la société Kuhlmann France de Loos au poste électrique de PIERRETTE (commune de Sequedin) via une liaison électrique souterraine de 225 000 volts de près de 1,4 km qui devrait passer en forage dirigé sous le canal de la Deûle avec en entrée et sortie, des zones artificialisées et qui passerait essentiellement sous voirie.

4.2 Objectifs du projet

La société Kuhlmann France anticipe des évolutions de processus industriels ainsi que son développement futur de son site de Loos. Ces projections l'amènent à prévoir l'atteinte de la limite de son raccordement actuel au réseau de distribution HTA. En effet, les liaisons actuelles en 15 000 volts du réseau de distribution permettent un raccordement (ou un soutirage) d'une puissance maximale de 36 MW. L'industriel souhaite donc un nouveau raccordement d'une puissance de 80 MW, se situant dans le domaine HTB. Le raccordement HTA sera conservé pour assurer une alimentation secondaire de secours.

Dans ce cadre, le site de Loos a engagé une démarche et a signé la Proposition Technique et Financière de RTE le 10 février 2023.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Kulmann France :

Les travaux commenceront par un décaissement du sol permettant de construire les locaux et d'en assurer la sécurité par une mise à terre efficace.

Une fois les locaux construits, le transformateur et les équipements électriques y seront montés.

Extérieur du site : RTE :

La solution de raccordement proposée consiste à créer :

- Une liaison souterraine 225 000 volts, avec un câble d'une section de 630 mm² en aluminium, principalement sous voirie.
- Une nouvelle cellule, c'est à dire des équipements électriques, au poste électrique existant de Pierrette 225 000 volts.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le transformateur permettra d'utiliser le courant haute tension fourni par le raccordement au poste RTE. La transformation du courant haute tension en basse tension permettra aux appareils du site KULHMANN de l'utiliser pour leurs processus.

La liaison souterraine 225 000 volts ne nécessite pas d'opération de maintenance particulière pendant sa phase exploitation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à examen au cas par cas, mais constitue une modification non substantielle au regard des éléments apportés dans le cadre du porter à connaissance.

Le projet de poste de transformation est soumis à Permis de Construire.

Pour ce projet de liaison d'une tension de 225 000 volts nécessitant une déclaration d'utilité publique au titre du Code de l'énergie, RTE fera valider un dossier de concertation et déposera une demande de DUP auprès de la Direction générale de l'énergie et du climat. La Justification Technico-Economique du présent projet a été jugée recevable le 31 octobre 2023 par la DGEC.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface au niveau du site Kuhlmann France Longueur du raccordement Puissance de la liaison électrique souterraine	2150 m ² 1,4 km 225 000 volts

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " E Lat. : ° ' " N

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune Znieff
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit de la MEL) (mars 2022)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection du Château de Landas , monument inscrit le 30 mai 1984 se situe jusqu'à la frontière Est du site Kuhlmann.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe des zones humides effectives au sein de l'aire d'étude, elles se situent le long de la Deûle et à proximité du poste de PIERRETTE 225 000 / 90 000 volts (source RPDZH). Le SDAGE Artois-Picardie 2022-2027 identifie également la Deûle comme zone à dominante humide au droit de l'aire d'étude. Une liaison électrique souterraine n'a pas d'impact sur une zone humide, seulement temporairement pendant la phase chantier.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Kuhlmann, d'après son étude de danger est PPRT est à l'origine de phénomènes dangereux pouvant engendrer des effets toxiques, ce qui n'a pas d'impact sur les installations.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT Kuhlmann (Ex PC Loos) approuvé par arrêté du 30 août 2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site SSP000129401 se situe à l'endroit du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Premier site inscrit partiellement est situé à 840 m au sud-est du projet (Chapelle cad AD 228).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	/
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place de la liaison électrique souterraine conduira à un surplus de matériaux. Les terres excavées lors des travaux seront gérées conformément à la réglementation.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de travaux est une zone déjà imperméabilisée et exploitée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet. La liaison électrique passera essentiellement sous voirie.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet en lui-même est susceptible d'engendrer un départ d'incendie en situation accidentelle, dont les effets thermiques ne sortent pas des limites de l'installation. Canalisation de gaz naturel à proximité du poste de transformation PIERRETTE Des réseaux électriques existent déjà à proximité, lors de la réalisation des études, les diagnostics adéquats seront réalisés pour tenir compte de sa présence et des autres réseaux.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne vient pas modifier les caractéristiques du terrain en profondeur, et une amélioration de la gestion des eaux sur site est pensée en amont du projet.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'émissions prévue dans le cadre du projet. Présence d'huile uniquement.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En dehors de la phase travaux où les déplacements seront limités au site, aucun déplacement n'est prévu dans le cadre de l'exploitation.	
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude acoustique a été réalisée en 2022. La fiche technique du transformateur indique une estimation de 80 dBA, en fonctionnement. Des mesures sont prévues pour limiter le bruit.	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'odeurs.	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de vibrations.	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'émissions lumineuses.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets dans l'air sont liés aux émissions des engins de chantier (GES principalement). Ils seront très limités dans le temps et en quantité. Des mesures seront mises en place afin de limiter ces impacts : gestion environnementale de chantier, arrosage des pistes, bâches...
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de rejet d'huile en situation normale. Néanmoins, la gestion des eaux pluviales a été étudiée avec la mise en place dans bassin de rétention (stockage tampon et rejet à débit régulé).
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant les travaux, une base-vie sera mise en place pour le personnel de chantier. Les effluents produits seront essentiellement de type "rejets domestiques" et seront traités par le système d'assainissement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Travaux : Terres excavées directement gérées in situ. Exploitation : Potentiellement présence de déchets souillés (tissus) à l'huile liés aux maintenance. Ces déchets seront gérés par le site en suivant les procédures existantes.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Pas d'incidences notables au titre d'autres législation (loi sur l'eau, ...)

Les principales incidences attendues du projet sur l'environnement sont associées aux pollutions accidentelles lors de la phase travaux. La mise en place de différentes mesures d'évitement et de réduction permettront de limiter fortement les impacts.

Une étude acoustique a été réalisée en 2022 par Kuhlmann France. La fiche technique du transformateur indique une estimation de 80 dBA, en fonctionnement. Des mesures sont prévues pour limiter le bruit. La liaison électrique, elle, n'engendre pas de bruit.

Le nouveau poste ainsi que son raccordement souterrain (forage dirigé) constitue un impact en phase travaux très localisé sur une zone déjà fortement anthropisée et artificialisée, ce qui engendre, par conséquent, peu d'incidences prévisibles.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Acoustique : Pour réduire le bruit des transformateurs, le projet prévoit un cloisonnement par des murs bétons du transformateur, permettant d'atténuer le bruit (pas de toiture). Des mesures en limite de site et en ZER au démarrage seront réalisées afin de valider ces hypothèses, ou d'envisager des mesures complémentaires (capotage des équipements les plus bruyants, ...). L'incidence du projet sur l'environnement acoustique est qualifiée de faible.

Eaux pluviales : L'exutoire des eaux pluviales en sortie du bassin est la STEP de l'usine. Toutes les précautions nécessaires (stockage de produits polluants sur rétention, nettoyage et entretien des machines hors site, présence de kit anti-pollution, enlèvement emballages usagés) seront être mises en œuvre lors de la phase de chantier, afin éviter le transfert de polluants en direction des ouvrages, des sols et de la nappe d'eau souterraine.

Les eaux pluviales issues de la toiture du bâtiment pourront être collectées par des gouttières, puis acheminées par un réseau de canalisations en direction de l'ouvrage de rétention. Les eaux issues des 2 bancs transformateurs transiteront quant à elles en premier lieu dans la fosse déportée, avant d'être envoyé via un réseau de canalisation vers le bassin de rétention. Les eaux pluviales issues des surfaces empruntées par des véhicules sont susceptibles de concentrer les Matières En Suspension (MES) et les hydrocarbures. Dans le cas présent, la piste prévue au droit du site sera très peu empruntée, uniquement lors d'épisodes de maintenance. Ces événements sont très ponctuels et induisent un risque faible de pollution des eaux.

Biodiversité : Le projet se localise au sein d'une zone à activité industrielle et portuaire, déjà fortement anthropisée et industrialisée. Il n'est donc pas concerné par des zonages environnementaux particuliers. De plus, la création d'une liaison en souterrain permettra de limiter considérablement les impacts permanents sur les différents habitats naturels, ainsi que sur le risque Interaction Oiseaux Lignes.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de création de poste de transformation sur le site de Kuhlmann n'entraîne pas d'impact négatif à court et long terme sur l'environnement immédiat du site, dans sa phase travaux sur le site, et dans sa phase exploitation.

Le raccordement, de par sa nature "souterraine" n'entraîne aucun impact négatif à court et long terme lors de sa phase exploitation. Lors de sa phase travaux, les incidences potentielles (pollutions accidentelles..) seront fortement limitées par la mise en place de mesures d'évitement et de réduction.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Porter à connaissance Kuhlmann, reprenant les incidences potentielles du projet implanté dans l'emprise ICPE	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

DELEPLANQUE
E
Jeremy

Digitally signed by
DELEPLANQUE
E Jeremy
Date:
2024.10.29
14:36:51 +01'00'

Signature du (des) demandeur(s)